

2026-108



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juin 2026 – Délibération n°108

Convocation envoyée,  
affichée le : 02/06/2026

### **Objet : AVIS SUR LA VENTE D'UN LOGEMENT AVEYRON HABITAT – LOGEMENT N°7 PLACE DU FOIRAIL**

\*\*\*\*\*

#### **Nombre de membres :**

En exercice : 29  
Présents : 24  
Pouvoirs : 5  
Votants : 29  
Absents : 0

L'an deux mil vingt-six le huit juin à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

**Président de séance** : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

**Secrétaire de séance** : Monsieur Damien LAURAIN

#### **Résultats :**

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents** : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON- Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

\*\*\*\*\*

#### **Liste des délibérations affichée le :**

11/06/2026

**Absents** : Florence RAYNAL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Amandine SAINT- ANTONIN (a donné pouvoir à Mélina COUSI) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Evelyne DURAND) - Bruno PEYRAT (a donné pouvoir à Myriam LACAN) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Elodie ROBIN).

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** indique que par courriel en date du 30 avril 2026, les services de la Direction départementale des territoires (DDT), saisis par Aveyron Habitat, ont sollicité l'avis de la commune concernant le projet de vente du logement social situé n°7 place du Foirail à Sévérac d'Aveyron.

Conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la construction et de l'habitation, l'État doit recueillir l'avis de la commune d'implantation ainsi que celui des collectivités ayant accordé leur garantie aux emprunts du logement concerné.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de la possibilité offerte aux bailleurs sociaux de céder certains logements à leurs occupants, afin notamment de favoriser l'accession sociale à la propriété et la constitution d'un parcours résidentiel pour les locataires.

Le Conseil municipal est ainsi invité à émettre un avis formel sur ce projet de vente.

Après avoir entendu l'exposé,



2026-108

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

**Vu** l'article L.443-7 du Code de la construction et de l'habitation ;

**Vu** la demande d'avis transmise par la Direction départementale des territoires concernant la vente du logement n°7 place du Foirail appartenant à Aveyron Habitat ;

## DECIDENT

**ARTICLE 1 : D'EMETTRE** un avis favorable à la vente par Aveyron Habitat du logement situé n°7 place du Foirail à Sévérac d'Aveyron.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre le présent avis à la Direction départementale des territoires ainsi qu'à Aveyron Habitat.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Fabrice FRAYSSINET



The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE DE SEVERAC D'AVEYRON' around the perimeter and the number '12150' at the bottom. It features a central emblem with a castle tower.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

Le secrétaire de séance  
Damien LAURAIN

